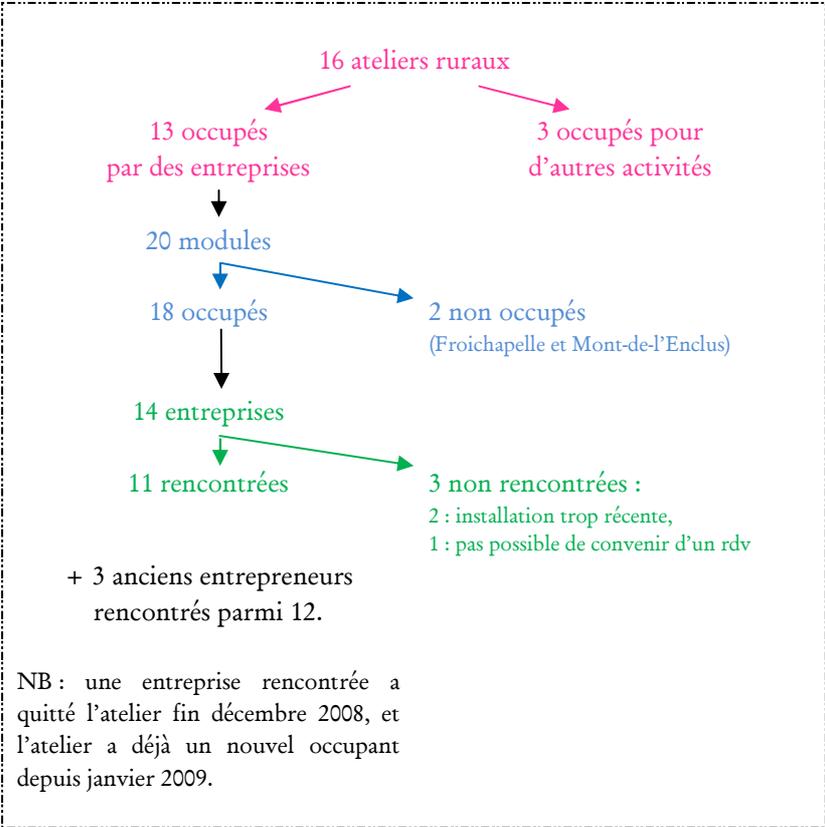


Analyse des ateliers ruraux : Conclusions

L'atelier rural est un outil qui s'inscrit dans le processus global et intégré des opérations de développement rural et qui émane de ce fait, d'une demande formulée par la population. Les principales raisons qui motivent à entreprendre sa conception sont sa potentialité à créer de l'emploi et sa participation au développement de la notoriété de la commune.

A ce jour, le financement des opérations existantes a été réalisé via le Décret du Conseil Régional wallon relatif au développement rural et, pour certaines communes hennuyères, par le biais du programme Objectif 1 et de son Phasing-Out. La rénovation de la Ferme à Marche-en-Famenne a également été financée par des primes allouées aux biens classés à titre de monuments. La mise en place des ateliers s'est faite sans aucune difficulté. A l'unanimité, les communes s'accordent pour dire que la procédure à suivre est clairement définie dans le cahier des charges relatif à la mise en place d'un projet de ce type. Certaines communes soulignent même qu'elles n'ont rencontré ni contrainte en matière urbanistique, ni mécontentement de la part de la population vis-à-vis du projet.

Le schéma ci-dessous synthétise l'occupation des ateliers au moment de l'enquête [novembre, décembre 2008]. Certains ateliers offrent plusieurs modules, et il arrive qu'une même entreprise occupe plusieurs modules voire plusieurs ateliers d'une même commune.



Parmi les 16 ateliers, 10 ont été construits et 6 correspondent à un ancien bâtiment réhabilité. Alors que 9 des nouvelles constructions sont occupées par des entreprises, 3 seulement le sont, lorsqu'il s'agit d'une rénovation. Le manque de fonctionnalité des bâtiments rénovés a été pointé du doigt à plusieurs reprises. En outre, la rénovation est de manière générale beaucoup plus coûteuse que la construction (tableau 9). La réhabilitation d'anciens bâtiments ne semble donc pas être la formule la plus rentable pour la création d'ateliers. Cet inconvénient peut cependant être pondéré par l'avantage que présente la rénovation à revaloriser le patrimoine local, et engendrer davantage d'enthousiasme et de fierté au sein de la population que lorsqu'il s'agit d'une construction. Fonctionnalité et rentabilité s'opposent donc à la revalorisation du patrimoine local.

Les quatorze entreprises implantées dans un atelier rural au moment de l'enquête recouvrent une grande diversité de secteurs d'activité (tableau 4). Sur base du sondage (11 entreprises), la taille moyenne de ces entreprises est de 7.28 travailleurs équivalents temps plein (ETP). Au moment de l'enquête, les ateliers sont loués par trois entreprises qui s'y sont implantées à leur lancement et par huit autres entreprises dont l'objectif était de se diversifier ou de s'étendre. La totalité des emplois occupés n'a donc pas été générée en atelier. A ce jour, 53.7 ETP ont été créés.

En plus des quatorze entrepreneurs actuellement implantés, treize autres ont déjà pu bénéficier d'un hébergement en atelier rural. Au total, 27 entreprises ont donc été soutenues par la mise en œuvre de ces projets au sein du territoire wallon. Le coût total des investissements réalisés a été estimé à 9.318.817 euros HTVA, soit une moyenne de 417.620 euros TVAC par entreprise soutenue. La quote-part de la commune, variant entre 10 et 20% de ce montant, équivaut donc à une somme comprise entre 41.760 et 83.525 euros, qui est très souvent empruntée. Le remboursement de cet emprunt est entièrement couvert par les locations qui permettent également de financer les assurances et l'entretien de l'atelier. Une fois le remboursement terminé, différents projets, qui seront financés par les loyers perçus, sont envisagés par les communes.

La valeur ajoutée totale, générée par les entreprises depuis leur installation en atelier, est supérieure à l'investissement global qu'il a été nécessaire de réaliser pour mettre à leur disposition l'atelier qu'elles occupent (tableaux 15 et 16). Bien entendu, certaines entreprises auraient certainement pu créer cette même valeur ajoutée sans devoir bénéficier de cet outil. Cependant, un entrepreneur sur deux estime que s'il n'avait pu louer un bâtiment de cette taille pour le loyer raisonnable demandé, il ne lui aurait pas été possible de réaliser son projet entrepreneurial, ou du moins, n'aurait pu connaître une expansion si florissante de ses activités.

En théorie, l'atelier doit être suffisamment modulable pour pouvoir accueillir des entreprises variées. Cependant, plusieurs communes (Bertogne, Brunehaut, Bertrix, Ellezelles, Marche) ont conçu l'atelier en sachant quelle entreprise l'occuperait, et quelques unes d'entre elles ont de ce fait adapté l'aménagement de l'atelier selon les besoins du futur occupant. Dès lors, l'atelier perd de son caractère modulable. Eu égard aux constats posés lors des enquêtes, il semble que cette adaptation ne soit pas nécessaire à la bonne occupation des ateliers. Au contraire, elle peut entraîner des inoccupations de longues périodes.

L'étude visait également à mieux comprendre le fonctionnement du partenariat entre communes et entreprises. Hormis quelques cas isolés, plusieurs constats généraux ont pu être notés. Dans la plupart des cas, les contacts qu'ont les partenaires entre eux se limitent aux relations tenues entre tout locataire et son propriétaire. Les partenaires se rencontrent peu. En outre, la vision du partenariat diffère selon les partenaires. Alors que les entrepreneurs considèrent leur collaboration comme un simple compromis d'intérêts, auxquels se greffent tout au plus quelques objectifs communs, les acteurs publics y voient une réelle convergence d'objectifs avec des échanges réguliers d'informations pour y aboutir. Enfin, la plupart des entrepreneurs, lorsqu'ils s'implantent en atelier rural, n'attendent pas de la part de la commune qu'elle s'engage vis-à-vis de leurs activités. Ils sont satisfaits de leur collaboration avec la commune, celle-ci étant davantage évaluée sur base du caractère non conflictuel de leurs relations que de leur productivité partenariale.

La capitalisation des expériences existantes a également permis de réaliser une évaluation, davantage qualitative que quantitative, des ateliers ruraux. Plusieurs qualités sont mises en avant. On peut tout d'abord citer l'occupation satisfaisante de ces infrastructures qui restent rarement vides. La fonctionnalité des bâtiments peut également être bien cotée eu égard au comportement adopté par les entrepreneurs. Ceux-ci renouvellent leur bail, ou du moins envisagent de prolonger leur occupation. En outre, bien que de nombreuses améliorations puissent être apportées aux ateliers, les aménagements intérieur et extérieur sont qualifiés comme étant adaptés aux besoins des entrepreneurs. Ces derniers reconnaissent également la bonne localisation géographique de l'atelier qui le rend accessible à tous. Enfin, les acteurs impliqués tirent chacun des avantages à ce partenariat. Les entrepreneurs énoncent tout d'abord l'avantage financier, eu égard au loyer généralement peu élevé qui leur est demandé. Le peu de risque encouru étant donné qu'aucun engagement financier n'est tenu, mais aussi la facilité (pas de contraintes liées à la construction et à l'emprunt) et l'espace qu'offre l'atelier sont ensuite énoncés. L'atelier, c'est également un soutien pendant le lancement de jeunes entreprises, période généralement reconnue comme la plus critique de la vie d'une entreprise, et un énorme gain de temps et d'énergie pour l'entrepreneur, étant donné que c'est à la commune qu'il revient d'entreprendre l'ensemble des démarches administratives relatives au permis.

D'autre part, l'atelier a des répercussions positives au sein de la commune. Celles-ci, d'ordre économique et social (tableau 29), sont engageantes pour la conception d'ateliers supplémentaires. On notera toutefois le faible effet d'entraînement des ateliers sur l'économie locale, les fournisseurs étant principalement étrangers et la main d'œuvre très rarement issue de la commune où se situe l'atelier, ainsi que le faible taux d'implantation des entreprises au sein de la commune, après leur passage en atelier. Dans ce sens, l'atelier étant pour certains un établissement de transit qu'ils n'envisagent pas d'acquérir, il est conseillé de prévoir des zones d'accueil supplémentaires aux PME de manière à optimiser leur implantation définitive au sein de la commune.

Globalement, le bilan de l'évaluation est positif. Les ateliers sont des outils de développement rural qui fonctionnent bien et qui procurent de nombreux avantages aux partenaires concernés. L'analyse, détaillée dans ce rapport, permettra d'optimiser les futurs projets de création d'atelier sur notre territoire, en servant d'appui et de modèle aux communes qui souhaiteraient se lancer dans un projet de ce type.